

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 09 septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 9 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 8

Ayant donné pouvoir : 6

Votants : 14

Présents : Mr BODIN Jean-Michel, Mme DUPUY Valène, Mme CHANQUOY Véronique, Mme COUSIN Élixa, Mr DESCAMP Jean-Marie, Mme DARZACQ Vanessa, Mme RODRIGUES Marine, Mr TRIGNOL François.

Excusés : Mme BON Amélie, Mme DELTEIL Stéphanie, Mr CHANET Jean-Pierre, Mr GENEAU Philippe, Mr GALINAT Arthur, Mme LE DIGABEL Lactitia.

Pouvoirs : Mme BON Amélie donne pouvoir à Mme DUPUY Valène.

M. CHANET Jean-Pierre donne pouvoir à M. DESCAMP Jean-Marie.

Mme DELTEIL Stéphanie donne pouvoir à Mme CHANQUOY Véronique.

M. GALINAT Arthur donne pouvoir à Mr TRIGNOL François.

M. GENEAU Philippe donne pouvoir à Mme COUSIN Elisa.

Mme LE DIGABEL donne pouvoir à Mme DARZACQ Vanessa.

Absent : Mr BENOITON Olivier.

Secrétaire de séance : Mme DARZACQ Vanessa

Délibération n° 2022-039

**Objet : DM complémentaire n° 2 – Amortissement - Budget Logements sociaux 2022**

Madame le maire rappelle que faisant suite à la DM n°1 n° 2022-032, nous avons 15 224,00 euros en dépenses d'ordre budgétaire au chapitre 042 en fonctionnement et 12 625,80 euros en recettes d'ordre budgétaires au chapitre 040 en investissement.

Madame le maire précise aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une DM complémentaire afin d'ajuster les chapitres 042 et 040 et propose à décision modificative ci-dessous :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	COMPTE	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	MONTANT
23	2313	2 598,20	040	28132	2 598,00
			040	28135	0,20
	TOTAL	2 598,20		TOTAL	2 598,20

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents et :

- ACCEPTE la décision modificative.

Le Maire,  
Valène DUPUY

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission  
en Préfecture,  
Et de la publication, le 15/09/2022

Le Maire  
Valène DUPUY

